

victime qu'on ne leur avait point consigné par réputation de cet or maudit.

La Muller allait changer les pièces et s'approvisionner au loin, à sept ou huit heures de marche à ex villages les plus voisins.

Privé de son gagne-pain naturel et de ses occupations instinctives, l'ancien guide vécut ensuite des produits d'un petit troupeau sur la superficie du pré héréditaire qui s'étendait à la base du Glacier inférieur.

Il tournait ainsi, toute la journée, autour de sa maison, sans que jamais l'ombre de sa grande taille cassée d'un froter un des pans. Car, pour s'être, à différentes reprises, écarté de sa retraite, il avait de cruelles épreuves qui lui faisaient redouter la rencontre de ses semblables.

Les amis d'autrefois, pour éviter son contact, accomplissaient un détour, quand les nécessités professionnelles les amenaient en ces parages.

Seul, le syndic, qui était depuis longtemps sorti de charge, le couvoyait indifféremment en promenant le feignant d'ignorer le salut respectueux qu'il en recevait.

Il y avait peut-être en ce lieu, à la catastrophe était survenue lorsque après plusieurs hivers rigoureux, une nouvelle extraordinaire se répandit dans les environs :

Le Glacier inférieur s'était mis en marche, et descendait directement sur l'assise de Tagmer.

Après des constatations multiples, aucun doute ne fut plus admissible; et, parmi la population religieuse de la vallée ( que les découvertes scientifiques n'avaient pas encore éclairé sur ce phénomène naturel ) un cri unanime acclama la puissance de Dieu et l'impresscriptibilité de sa justice.

Ulric avait été le premier à s'apercevoir du péril qui le menaçait.

Il avait vu un buisson de mélèzes fêcher et s'annihiler sous la pression des glaces et une suite de pyramides blanches surgir au lieu des verdoyants de la plaine.

Souvent, durant les heures nocturnes, un tronçonnage résistants était abattu avec un craquement affreux, et, lorsqu'il avait eu parfois la chance de ne pas entendre cette chute prophétique, Maria l'avait réveillé aussitôt pour partager avec lui un trop fort éboulement.

Peu à peu, la masse lente de ce torrent solide prit à Ulric sa tutaie de noyers, et couvrit ensuite, d'années en années, presque toute l'étendue de sa maigre pâture.

Celui-ci, affolé, fut réduit à vendre ses chevaux. Quand cette récolte s'épuisa, avec ses suprêmes ressources, il acheta un cor des Alpes, dont il installa la laine de planches, aux bords de la Lütische Noire, dans la direction d'Interlaeken. Et, dès que les rares voyageurs se prolaissent sur le chemin, il évoquait de son souffle inhabile les mornes échos de Mönchlichen, soulévant ainsi, dans elle d'état infatigable et dans lequel un homme d'aspect loyal lui semblait pleurer sur le berceau d'un petit garçon rose, orphelin d'une mère mourant vivante...

L'un et l'autre tassaient les propos futiles qu'ils avaient auparavant tant de goût à se répéter. D'ailleurs, l'indolence des guides à l'œuvre de raconter; et les bavardages de la naïveté amoureuse ne leur montraient plus aux lèvres...

Après de nombreuses périodes de stagnation, le glacier reprenait toujours sa marche fatale. Les transformations de son extrémité obligeaient la compagnie des guides à chercher une voie nouvelle, de telle sorte que tout passage humain fut définitivement écarté de la demeure d'Ulric.

On l'oublia tout à fait.

Un printemps de 1850, des blocs de glace, exhalant une froidure intense, s'avancèrent jusqu'à vingt pieds de la cheminée.

Cette époque, Maria Muller mourut d'une brève maladie, qui débuta par des frissons et finit dans le délire.

Pendant trente-six heures, le veuf, écrasé par une immense douleur, ne bougea point. Puis, revenu à la réalité, il profita d'un clair de lune pour transporter son amie au cimetière où il l'ensevelit dans un coin de sol vierge, fleuri de coquelicots.

On ne s'inquiéta pas du décès dans le pays; et peut-être ne le sut-on pas.

À la longue, pour se procurer les choses indispensables que Maria ne pouvait plus lui quérir, Ulric se hasarda vers les habitations...

Le village était agrandi, sillonné de routes récentes, paré de maisons neuves.

Quand il se résolut à se rapprocher ainsi des hommes, le sombre hérité était tant vicieux, tant métamorphosé que personne ne le reconnut. Du reste, depuis plus de quarante ans, deux générations avaient grandi; et cette nouvelle société ne gardait qu'un souvenir peu précis d'une obscure histoire dont les contemporains, pour le plupart, étaient couchés dans le champ du repos.

Toutefois, on s'en entretenait encore, de temps en temps; et une fois, dans le fond d'un cabaret, Tagmer fut questionné en raison de son âge. Heureusement pour lui, il ne fit qu'amuser, de son air interrogé, l'auditoire qui le considéra dorénavant comme un fleuve bouillonnant.

Ensuite, la course des années l'enhardissant davantage, il osa se remémorer complé-

ment à la population; et, en écoutant avec une extrême réserve tous les dialogues, il finit par se convaincre qu'un seul personnage de son drame survivait encore. C'était l'ancien syndic, un censitaire, qui ne sortait presque plus de sa chambre.

Mais un jour de bon soleil, Tagmer fut réduit à fuir, en apercevant cette physionomie austère et hâfarde poindre sur un balcon.

... Cependant la progression du glacier persistait.

Sur l'emplacement de ses pyramides primitives que la dénivellation avait fait fondre, des pyramides supérieures descendaient et fondaient à leur tour, après avoir conquis un lambeau de terrain. L'envahisseur mit encore dix printemps à franchir une dernière étape, du point vint en fin heurter les fondements fragiles de la mesure d'Ulric.

Quatre-vingt-dix ans, dont soixante de misère absolue, avaient martyrisé le corps de cet homme, courbant prodigieusement ses épaules, pillant sa crinière blanche, limant sa chair, éraillant ses yeux...

Il entendit avec joie le premier coup de la moraine frapper à son chevet. Il jugea que le terme de ses souffrances était échu et que ses nœuds renversés allaient lui servir de sépulture.

Mais, à mesure que les semaines s'écoulaient, l'état des lieux se modifia singulièrement.

Le glacier était encore une fois arrêté, et sa base se liquéfiait, avec rapidité, sous la puissante température de juillet.

Un matin, Ulric se précipita éperdument vers le village, et ses pauvres jambe ankylisées le faisaient trébucher à chaque pas.

Il traversa les rues de Grindelwald, en criant à tue-tête :

— M. Schuch est revenu ! M. Schuch est revenu !

Il devint l'hôtel de « Grand-Moine », tenu par les petits-fils Moeren, une bande d'excursionnistes, prêts à partir sur des mulets, les criblés de plaques d'argent.

Il était, en effet, grotesque, avec sa barbe hérissée, ses cheveux qui flottaient, et ses yeux qui larmoyaient et sa bouche qui riait.

Mais lui ne s'embarrassait point, et il proféra sur tous les tons :

— M. Schuch est revenu ! M. Schuch est revenu !

Les gens commençaient à s'attrouper et se demandaient quel était ce M. Schuch qui faisait ainsi perdre l'esprit au vieux.

Ce dernier, courant toujours, se dirigea vers un chalet d'apparence confortable et d'origine reculée.

Là-dedans, il se mit à réciter sans trêve :

— Monsieur le syndic !... monsieur le syndic !... Monsieur le syndic !... monsieur le syndic !...

Vainement on tenta de lui imposer silence, et de lui insinuer que le syndic en exercice résidait autre part.

Il se bornait à répéter très sérieusement :

— Puisque je vous dis que c'est mon syndic, moi !

À la fin de quelques instants, une fenêtre s'ouvrit, et un visage majestueux ayant paru :

— Bonjour, monsieur le syndic. — Je suis Ulric Tagmer... Il faut que vous veniez tout de suite pour recevoir M. Schuch...

L'ancien fonctionnaire recueillit ses souvenirs.

Une grâce mélancolique refleurit dans son regard, et il soupira :

— Je me remémore bien ses noms, et j'en revois l'époque; mais je ne comprends pas ce que vos paroles signifient.

— Je vais vous expliquer, monsieur le syndic... Le bas du Glacier inférieur est en train de fondre; et M. Schuch... vous vous rappelez bien ?... M. Schuch... qui a péri dans le temps avec moi, Ulric Tagmer ?

— Oui, je sais, répondit gravement l'autre.

— Eh bien ! M. Schuch a été charrié jusqu'à ma porte, dans sa cravasse... sa tête est à découvert... Oh ! je l'ai bien reconnu... Il est toujours le même... Accourez, monsieur le syndic, c'est nécessaire !

Très agité par cette incroyable affirmation, le vieux bourgeois hésitait encore.

— M. Schuch !... murmura-t-il machinalement. Ulric Tagmer !... qui veulent de moi ces revanchements ?

Et les détails de l'antique aventure lui retrairent en mémoire, avec d'autres circonstances qui n'y tenaient par aucun rapport.

— Il faut que je voie ! dit-il enfin. Qu'on m'attende; je descends.

Repoussant la servante dont les gronderies respectueuses et inquiètes retentissaient jusqu'à dans la rue, il prit sa canne et son chapeau de soie, sa haute canne à pomme d'argent, et sortit.

Les passants s'étaient groupés. De diverses parts, on s'appelait et on s'avertissait.

— Guide-moi, dit le syndic.

— Certainement je vais vous guider, s'écria Tagmer, oui, monsieur, je vais vous guider !

Un triomphant sourire éclaira sa face terne, et il répéta encore ce mot professionnel qui flattait son orgueil et contentait, pour lui, toute une réhabilitation publique.

San regarder son client ni avoir égard aux interrogations les plus pressantes, Ulric partit de son pas large, sûr et lent d'autrefois.

Les témoins de cet événement les accompagnèrent avec curiosité, et la foule alerte et animée avait peine à suivre les embardées de ces deux vieillards dans le dédale comparait les larges dos éprouvés par un siècle d'existence qui avait volé le vagabond et redressé l'autre plus fièrement encore.

me dit-il, depuis plus d'une demi-heure; il ajouta que mon père était déjà retourné au château, où ma mère l'avait fait appeler, et où il me priait de le suivre sans retard.

— Mais qu'y a-t-il, au nom du ciel ? — Je crois que madame est plus mal, me répondit cet homme. Et je parlais comme un fou.

En arrivant, je vis ma sœur qui jouait sur la pelouse, au milieu de la grande cour silencieuse et déserte. Elle accourut au-devant de moi, comme je descendais de cheval et me dit en m'embrassant, avec un air de mystère affairé et presque joyeux: « Le curé est venu! Je l'apercevrais pourtant dans le noyau d'une animation extraordinaire, aucun signe de désordre ou d'alarme. Je gravis l'escalier à la hâte, et je traversai le boudoir qui communiquait à la chambre de ma mère, quand la porte s'ouvrit doucement, mon père parut. Je m'arrêtai devant lui; il était très pâle, et ses lèvres tremblaient. — Maxime, me dit-il sans me regarder, votre mère vous demande. Je voulais l'interroger, il me fit signe de la main et s'approcha rapidement d'une fenêtre, comme pour regarder au dehors. J'entrai. — Ma mère était à demi couchée dans son fauteuil, hors d'état de se lever, relevée péniblement sur sa tête fléchissante. — M'enveloppa d'un long regard. Puis d'une voix qui n'était plus qu'un souffle interrompu, elle me dit lentement ces paroles: « Pauvre enfant !... Je suis usée, vois-tu... Ne pleure pas !... Tu

m'as un peu abandonnée tout ce temps-ci; mais j'étais si maussade !... Nous nous reverrons, Maxime, nous nous expliquerons, mon fils... Je n'en puis plus !... Rappelle à ton père ce qu'il m'a promis. Toi, dans ce combat de la vie, sois fort, et pardonne-moi, si je me suis levé tout un doigt avec effort et me regardant fixement: « Ta sœur ! » dit-elle. Ses paupières bleutées se refermèrent, puis elle me rouvrit tout à coup en étendant les bras d'un geste rapide et pressa longtemps sur sa main, comme des sanglots déchirants, ce pauvre corps d'une martyre.

Quelques semaines plus tard, sur le désert formel de mon père, qui, me dit-il, ne faisait qu'obéir aux derniers vœux de celle que je pleurais. Je quittais la France et je commençais à travers le monde cette vie nomade que j'ai menée presque jusqu'à ce jour. Durant une absence d'une année, mon cœur, de plus en plus animé, à mesure que la nouvelle fougue de l'âge s'amortissait, mon cœur me pressait d'une fois de venir et de tomber de ma à la source de ma vie, entre la tombe de ma mère et le berceau de ma jeune sœur; mais mon père avait fixé lui-même la durée précise de mon voyage, et il ne m'avait point permis de traiter légèrement ses volontés. Sa correspondance, affectueuse, mais brève, n'annonçait aucune impatience, mais plus effrayé lorsque, tour à tour, je n'en fais que plus d'un pas, je trouvais plusieurs lettres de mon père qui, toutes, me rappelaient avec une hâte fébrile.

Ce fut par une sombre soirée du mois de février que je revis les murailles massives de notre antique demeure se détachant sur une

émotion soudaine ou la vue instantanée d'un objet brillant, d'un bouton d'une lampe, d'un bouchon de carafe, d'un rayon de soleil qui fait miroiter un grain de sable; un coup de gong ou de tam-tam suffisent pour endormir ces malheureux sujets, atteints d'une sorte de diathèse spasmodique et complétement déséquilibrés.

Je ne sais plus ce que je deviens, — dit-il à un pauvre femme, souvent hypnotisée, à M. Gilles de La Tourette, — je ne sais plus ce que je fais... je suis trop fatigué; on m'endort tous les soirs; je ne sais plus où j'en suis, je n'ai pas l'ombre de volonté, je crois que je ne joue pas impunément avec ces branlements répétés du système nerveux, et si le fumeur d'opium, dominé par une habitude qu'il n'a plus le courage de rompre et dont il ne veut plus s'affranchir, expose sa santé, sa raison, sa vie, et se dégrade en perdant les facultés qui font la dignité humaine et la grandeur morale, que penser de ces malheureux convulsifs qui perdent l'intelligence, la raison, la liberté dans une trouble nerveux, volontaire et plein de mystères ?

Il n'est pas étonnant qu'en présence des accidents causés par l'hypnotisme, les praticiens appellent l'attention du légiste, du philosophe et des théologiens.

Laissons les exagérations de côté, une simple observation des phénomènes de l'hypnose suffira pour nous permettre de mesurer l'étendue du danger qu'il est urgent de signaler.

Les tribunaux n'ont pas encore oublié l'histoire de Castelletti. Et si ce misérable est encore infecté de haine contre son prochain, s'il a un ennemi dont il veut ternir la réputation, outrager l'honneur, briser la carrière, il lui suffira de suggérer à sa victime, pendant son sommeil, qu'à son réveil elle oubliera complètement le nom et le souvenir de son magnétiseur, qu'elle dénoncera l'ennemi que l'on veut perdre comme étant le véritable auteur du crime commis, et qu'elle affirmera même ce mensonge sous la foi du serment. L'ordre sera ponctuellement exécuté.

C'est avec la même facilité que l'on pourra transformer un homme en une femme hypnotisée en instrument innocent et irresponsable d'un crime, et assouvir une vengeance. Voici un fait, entre mille, cité par M. Liégeois...

Nous avons déjà cité des faits de cette nature au cours de cet ouvrage; ils justifient la parole de M. Binet, que nous avons rappelée, sur l'automatisme redoutable et l'irresponsabilité de l'hypnotisé.

Des expériences d'un autre genre ont été faites par M. Liégeois après avoir plongé un sujet dans le somnambulisme, et quelquefois après une courte discussion, ou pourrait lui faire souscrire des quittances, des billets, des obligations, des engagements de toute nature avec toutes les formalités légales. On peut diriger l'engagement obligatoire devant les tribunaux. Un misérable pourrait ainsi faire souscrire des billets de trente, cinquante ou cent mille francs, ou bien encore abuser de la faiblesse d'un malade et lui faire signer n'importe quel testament.

Les faits témoignent de deux ou trois hypnotisés dressés pour la circonstance, pourraient souvent embarrasser et même égarer la justice dans la recherche d'un criminel.

Toutes ces expériences, si souvent renouvelées aujourd'hui dans des circonstances les plus diverses, par des médecins, des magistrats, créent, à coup sûr, un grave péril pour la paix sociale, et de quelque nature qu'elle soit, elle aura ainsi des victimes d'un misérable, il aura les malfaiteurs qui, cherchant à détourner le châtiment de la justice, n'hésiteront pas à prétendre qu'en commettant un vol ou un crime ils ont été, eux aussi, les instruments obligés de quelque magnétiseur de profession ou de hasard, qui n'aura pas reculé devant la pensée de leur faire une suggestion criminelle.

En présence de cet élément nouveau et mystérieux qui entre aujourd'hui malheureusement dans notre vie sociale, les vieux sages doivent s'alarmer. Et quand on réfléchit qu'il suffit quelquefois de quinze secondes pour endormir un sujet déjà antérieurement hypnotisé, et pour lui donner une suggestion irrésistible à échéance prochaine ou éloignée; quand on se rappelle que l'on peut abolir complètement le souvenir de ce qui a été hypnotisé dans la mémoire de la victime, on peut mesurer la profondeur de l'abîme où nous sommes exposés à tomber, abîme qui est un péril redoutable pour la paix sociale.

Certains physiologistes ont prétendu qu'il suffisait, dans ces circonstances difficiles, d'appeler un expert-médecin et de faire constater, en présence des tribunaux, que l'accusé est névropathe ou hypodissoluble pour ramener la justice dans la voie de la vérité, mais cet expédient n'est pas sérieux.

Qu'un criminel déclare au jury, dans un cour d'assises, qu'il n'est pas responsable du meurtre qu'il a commis parce qu'il a été hypnotisé, et que l'expert-médecin qui a constaté l'irrésistibilité de son suggestion magnétique, on appellera un médecin-expert, qui constatera sans doute le tempérament hystérique de l'accusé; mais quelle conséquence pourrait-on tirer du rapport médical-légal ? Quand on voit, en consultant les statistiques dressées par les observateurs de l'hôpital de Nancy, l'éfrayante proportion des sujets hypnotisables, quand on tient compte des complaisances, des efforts même très volontaires qu'un accusé peut faire, et fera sans doute pour s'endormir et tromper le diagnostic de reconnaître que, dans bien des cas, le rapport médico-légal sera insuffisant

ment sains et chez lesquels vous déposez et cultivez les germes d'une maladie nerveuse qui aurait probablement dormi toujours sans vos provocations. Il y a plus; non-seulement on rend ces jeunes gens malades, mais on les rend malheureux.

M. X. reconnaît éprouver un sentiment de crainte toutes les fois qu'il rencontre son magnétiseur; il n'est pas à l'aise avec lui, et il évite de le rencontrer, de peur d'être hypnotisé par accident. Le docteur Brémard a un singulier moyen de guérir son sujet ainsi malade par imagination. Il lui remet une boîte soigneusement enveloppée et lui déclare, avec une grande apparence de conviction, que tant qu'il aura cet objet sur lui, il sera rebelle à toute influence magnétique, de quelque part qu'elle vienne. Et c'est ainsi que M. Brémard prétend soulager, guérir les malheureux jeunes gens qui ont servi de sujet à ses expériences de haute fantaisie.

Nous n'insistons pas sur les dangers physiques de l'hypnotisme, les documents ne manquent pas, d'ailleurs, pour les approfondir.

Mais les dangers de l'ordre moral inhérents à l'hypnotisme sont plus redoutables encore, et ils appellent l'attention du légiste, du philosophe et des théologiens.

Laissons les exagérations de côté, une simple observation des phénomènes de l'hypnose suffira pour nous permettre de mesurer l'étendue du danger qu'il est urgent de signaler.

Les tribunaux n'ont pas encore oublié l'histoire de Castelletti. Et si ce misérable est encore infecté de haine contre son prochain, s'il a un ennemi dont il veut ternir la réputation, outrager l'honneur, briser la carrière, il lui suffira de suggérer à sa victime, pendant son sommeil, qu'à son réveil elle oubliera complètement le nom et le souvenir de son magnétiseur, qu'elle dénoncera l'ennemi que l'on veut perdre comme étant le véritable auteur du crime commis, et qu'elle affirmera même ce mensonge sous la foi du serment. L'ordre sera ponctuellement exécuté.

C'est avec la même facilité que l'on pourra transformer un homme en une femme hypnotisée en instrument innocent et irresponsable d'un crime, et assouvir une vengeance. Voici un fait, entre mille, cité par M. Liégeois...

Nous avons déjà cité des faits de cette nature au cours de cet ouvrage; ils justifient la parole de M. Binet, que nous avons rappelée, sur l'automatisme redoutable et l'irresponsabilité de l'hypnotisé.

Des expériences d'un autre genre ont été faites par M. Liégeois après avoir plongé un sujet dans le somnambulisme, et quelquefois après une courte discussion, ou pourrait lui faire souscrire des quittances, des billets, des obligations, des engagements de toute nature avec toutes les formalités légales. On peut diriger l'engagement obligatoire devant les tribunaux. Un misérable pourrait ainsi faire souscrire des billets de trente, cinquante ou cent mille francs, ou bien encore abuser de la faiblesse d'un malade et lui faire signer n'importe quel testament.

Les faits témoignent de deux ou trois hypnotisés dressés pour la circonstance, pourraient souvent embarrasser et même égarer la justice dans la recherche d'un criminel.

Toutes ces expériences, si souvent renouvelées aujourd'hui dans des circonstances les plus diverses, par des médecins, des magistrats, créent, à coup sûr, un grave péril pour la paix sociale, et de quelque nature qu'elle soit, elle aura ainsi des victimes d'un misérable, il aura les malfaiteurs qui, cherchant à détourner le châtiment de la justice, n'hésiteront pas à prétendre qu'en commettant un vol ou un crime ils ont été, eux aussi, les instruments obligés de quelque magnétiseur de profession ou de hasard, qui n'aura pas reculé devant la pensée de leur faire une suggestion criminelle.

En présence de cet élément nouveau et mystérieux qui entre aujourd'hui malheureusement dans notre vie sociale, les vieux sages doivent s'alarmer. Et quand on réfléchit qu'il suffit quelquefois de quinze secondes pour endormir un sujet déjà antérieurement hypnotisé, et pour lui donner une suggestion irrésistible à échéance prochaine ou éloignée; quand on se rappelle que l'on peut abolir complètement le souvenir de ce qui a été hypnotisé dans la mémoire de la victime, on peut mesurer la profondeur de l'abîme où nous sommes exposés à tomber, abîme qui est un péril redoutable pour la paix sociale.

Certains physiologistes ont prétendu qu'il suffisait, dans ces circonstances difficiles, d'appeler un expert-médecin et de faire constater, en présence des tribunaux, que l'accusé est névropathe ou hypodissoluble pour ramener la justice dans la voie de la vérité, mais cet expédient n'est pas sérieux.

Qu'un criminel déclare au jury, dans un cour d'assises, qu'il n'est pas responsable du meurtre qu'il a commis parce qu'il a été hypnotisé, et que l'expert-médecin qui a constaté l'irrésistibilité de son suggestion magnétique, on appellera un médecin-expert, qui constatera sans doute le tempérament hystérique de l'accusé; mais quelle conséquence pourrait-on tirer du rapport médical-légal ? Quand on voit, en consultant les statistiques dressées par les observateurs de l'hôpital de Nancy, l'éfrayante proportion des sujets hypnotisables, quand on tient compte des complaisances, des efforts même très volontaires qu'un accusé peut faire, et fera sans doute pour s'endormir et tromper le diagnostic de reconnaître que, dans bien des cas, le rapport médico-légal sera insuffisant

légère couche de neige qui couvrait la campagne. Une bise sigre et glacée soufflait par intervalles; des nuages se coulaient l'un sur les autres, et les arbres de la forêt, de la vallée, et de la montagne, se penchaient vers le sol humide avec un bruit faible et triste. En entrant dans la cour, je vis une ombre, qui me parut être celle de mon père, se dessiner sur une des fenêtres du grand salon, qui était au rez-de-chaussée, et qui, dans les dernières heures de la vie de ma mère, ne s'ouvrait jamais. Je me précipitai, en m'apercevant, mon père poussa une sourde exclamation; puis il m'ouvrit ses bras, et je sentis son cœur palpitier violemment contre le mien.

— Tu es gelé, mon pauvre enfant, me dit-il, me fuyant contre sa poitrine. Chauffe-toi, mon enfant. Cette pièce est froide, mais je m'y tiens maintenant de préférence, parce qu'on m'a promis de me venir chercher, et que j'ai si peu de temps à vivre.

— Votre santé, mon père ?

— Passable, tu vois. — Et, me laissant près de la cheminée, il reprit à travers cet immense salon, que deux ou trois bougies éclairaient à peine la nuit, et que je sentais à peine interrompue. Cet étrange accueil m'avait consterné. Je regardais mon père avec stupeur. — As-tu vu mes chevaux ? me dit-il tout à coup sans s'arrêter.

— Mon père ?

— Allé ! bien, c'est juste ! tu arrives. — Après un silence: — Maxime, reprit-il, j'ai à vous parler.

— Je vous écoute, mon père.

Il sembla ne pas m'entendre, se promena quelque temps, et répéta plusieurs fois par intervalles: — J'ai à vous parler, mon fils. Enfin, il poussa un profond soupir, passa une main sur son front, et, s'asseyant brusque-

ment sains et chez lesquels vous déposez et cultivez les germes d'une maladie nerveuse qui aurait probablement dormi toujours sans vos provocations. Il y a plus; non-seulement on rend ces jeunes gens malades, mais on les rend malheureux.

M. X. reconnaît éprouver un sentiment de crainte toutes les fois qu'il rencontre son magnétiseur; il n'est pas à l'aise avec lui, et il évite de le rencontrer, de peur d'être hypnotisé par accident. Le docteur Brémard a un singulier moyen de guérir son sujet ainsi malade par imagination. Il lui remet une boîte soigneusement enveloppée et lui déclare, avec une grande apparence de conviction, que tant qu'il aura cet objet sur lui, il sera rebelle à toute influence magnétique, de quelque part qu'elle vienne. Et c'est ainsi que M. Brémard prétend soulager, guérir les malheureux jeunes gens qui ont servi de sujet à ses expériences de haute fantaisie.

Nous n'insistons pas sur les dangers physiques de l'hypnotisme, les documents ne manquent pas, d'ailleurs, pour les approfondir.

Mais les dangers de l'ordre moral inhérents à l'hypnotisme sont plus redoutables encore, et ils appellent l'attention du légiste, du philosophe et des théologiens.

Laissons les exagérations de côté, une simple observation des phénomènes de l'hypnose suffira pour nous permettre de mesurer l'étendue du danger qu'il est urgent de signaler.

Les tribunaux n'ont pas encore oublié l'histoire de Castelletti. Et si ce misérable est encore infecté de haine contre son prochain, s'il a un ennemi dont il veut ternir la réputation, outrager l'honneur, briser la carrière, il lui suffira de suggérer à sa victime, pendant son sommeil, qu'à son réveil elle oubliera complètement le nom et le souvenir de son magnétiseur, qu'elle dénoncera l'ennemi que l'on veut perdre comme étant le véritable auteur du crime commis, et qu'elle affirmera même ce mensonge sous la foi du serment. L'ordre sera ponctuellement exécuté.

C'est avec la même facilité que l'on pourra transformer un homme en une femme hypnotisée en instrument innocent et irresponsable d'un crime, et assouvir une vengeance. Voici un fait, entre mille, cité par M. Liégeois...

Nous avons déjà cité des faits de cette nature au cours de cet ouvrage; ils justifient la parole de M. Binet, que nous avons rappelée, sur l'automatisme redoutable et l'irresponsabilité de l'hypnotisé.

Des expériences d'un autre genre ont été faites par M. Liégeois après avoir plongé un sujet dans le somnambulisme, et quelquefois après une courte discussion, ou pourrait lui faire souscrire des quittances, des billets, des obligations, des engagements de toute nature avec toutes les formalités légales. On peut diriger l'engagement obligatoire devant les tribunaux. Un misérable pourrait ainsi faire souscrire des billets de trente, cinquante ou cent mille francs, ou bien encore abuser de la faiblesse d'un malade et lui faire signer n'importe quel testament.

Les faits témoignent de deux ou trois hypnotisés dressés pour la circonstance, pourraient souvent embarrasser et même égarer la justice dans la recherche d'un criminel.

Toutes ces expériences, si souvent renouvelées aujourd'hui dans des circonstances les plus diverses, par des médecins, des magistrats, créent, à coup sûr, un grave péril pour la paix sociale, et de quelque nature qu'elle soit, elle aura ainsi des victimes d'un misérable, il aura les malfaiteurs qui, cherchant à détourner le châtiment de la justice, n'hésiteront pas à prétendre qu'en commettant un vol ou un crime ils ont été, eux aussi, les instruments obligés de quelque magnétiseur de profession ou de hasard, qui n'aura pas reculé devant la pensée de leur faire une suggestion criminelle.

En présence de cet élément nouveau et mystérieux qui entre aujourd'hui malheureusement dans notre vie sociale, les vieux sages doivent s'alarmer. Et quand on réfléchit qu'il suffit quelquefois de quinze secondes pour endormir un sujet déjà antérieurement hypnotisé, et pour lui donner une suggestion irrésistible à échéance prochaine ou éloignée; quand on se rappelle que l'on peut abolir complètement le souvenir de ce qui a été hypnotisé dans la mémoire de la victime, on peut mesurer la profondeur de l'abîme où nous sommes exposés à tomber, abîme qui est un péril redoutable pour la paix sociale.

Certains physiologistes ont prétendu qu'il suffisait, dans ces circonstances difficiles, d'appeler un expert-médecin et de faire constater, en présence des tribunaux, que l'accusé est névropathe ou hypodissoluble pour ramener la justice dans la voie de la vérité, mais cet expédient n'est pas sérieux.

Qu'un criminel déclare au jury, dans un cour d'assises, qu'il n'est pas responsable du meurtre qu'il a commis parce qu'il a été hypnotisé, et que l'expert-médecin qui a constaté l'irrésistibilité de son suggestion magnétique, on appellera un médecin-expert, qui constatera sans doute le tempérament hystérique de l'accusé; mais quelle conséquence pourrait-on tirer du rapport médical-légal ? Quand on voit, en consultant les statistiques dressées par les observateurs de l'hôpital de Nancy, l'éfrayante proportion des sujets hypnotisables, quand on tient compte des complaisances, des efforts même très volontaires qu'un accusé peut faire, et fera sans doute pour s'endormir et tromper le diagnostic de reconnaître que, dans bien des cas, le rapport médico-légal sera insuffisant

légère couche de neige qui couvrait la campagne. Une bise sigre et glacée soufflait par intervalles; des nuages se coulaient l'un sur les autres, et les arbres de la forêt, de la vallée, et de la montagne, se penchaient vers le sol humide avec un bruit faible et triste. En entrant dans la cour, je vis une ombre, qui me parut être celle de mon père, se dessiner sur une des fenêtres du grand salon, qui était au rez-de-chaussée, et qui, dans les dernières heures de la vie de ma mère, ne s'ouvrait jamais. Je me précipitai, en m'apercevant, mon père poussa une sourde exclamation; puis il m'ouvrit ses bras, et je sentis son cœur palpitier violemment contre le mien.

— Tu es gelé, mon pauvre enfant, me dit-il, me fuyant contre sa poitrine. Chauffe-toi, mon enfant. Cette pièce est froide, mais je m'y tiens maintenant de préférence, parce qu'on m'a promis de me venir chercher, et que j'ai si peu de temps à vivre.

— Votre santé, mon père ?

— Passable, tu vois. — Et, me laissant près de la cheminée, il reprit à travers cet immense salon, que deux ou trois bougies éclairaient à peine la nuit, et que je sentais à peine interrompue. Cet étrange accueil m'avait consterné. Je regardais mon père avec stupeur. — As-tu vu mes chevaux ? me dit-il tout à coup sans s'arrêter.

— Mon père ?

— Allé ! bien, c'est juste ! tu arrives. — Après un silence: — Maxime, reprit-il, j'ai à vous parler.

— Je vous écoute, mon père.

Il sembla ne pas m'entendre, se promena quelque temps, et répéta plusieurs fois par intervalles: — J'ai à vous parler, mon fils. Enfin, il poussa un profond soupir, passa une main sur son front, et, s'asseyant brusque-

ment sains et chez lesquels vous déposez et cultivez les germes d'une maladie nerveuse qui aurait probablement dormi toujours sans vos provocations. Il y a plus; non-seulement on rend ces jeunes gens malades, mais on les rend malheureux.

M. X. reconnaît éprouver un sentiment de crainte toutes les fois qu'il rencontre son magnétiseur; il n'est pas à l'aise avec lui, et il évite de le rencontrer, de peur d'être hypnotisé par accident. Le docteur Brémard a un singulier moyen de guérir son sujet ainsi malade par imagination. Il lui remet une boîte soigneusement enveloppée et lui déclare, avec une grande apparence de conviction, que tant qu'il aura cet objet sur lui, il sera rebelle à toute influence magnétique, de quelque part qu'elle vienne. Et c'est ainsi que M. Brémard prétend soulager, guérir les malheureux jeunes gens qui ont servi de sujet à ses expériences de haute fantaisie.

Nous n'insistons pas sur les dangers physiques de l'hypnotisme, les documents ne manquent pas, d'ailleurs, pour les approfondir.

Mais les dangers de l'ordre moral inhérents à l'hypnotisme sont plus redoutables encore, et ils appellent l'attention du légiste, du philosophe et des théologiens.

Laissons les exagérations de côté, une simple observation des phénomènes de l'hypnose suffira pour nous permettre de mesurer l'étendue du danger qu'il est urgent de signaler.

Les tribunaux n'ont pas encore oublié l'histoire de Castelletti. Et si ce misérable est encore infecté de haine contre son prochain, s'il a un ennemi dont il veut ternir la réputation, outrager l'honneur, briser la carrière, il lui suffira de suggérer à sa victime, pendant son sommeil, qu'à son réveil elle oubliera complètement le nom et le souvenir de son magnétiseur, qu'elle dénoncera l'ennemi que l'on veut perdre comme étant le véritable auteur du crime commis, et qu'elle affirmera même ce mensonge sous la foi du serment. L'ordre sera ponctuellement exécuté.

C'est avec la même facilité que l'on pourra transformer un homme en une femme hypnotisée en instrument innocent et irresponsable d'un crime, et assouvir une vengeance. Voici un fait, entre mille, cité par M. Liégeois...

Nous avons déjà cité des faits de cette nature au cours de cet ouvrage; ils justifient la parole de M. Binet, que nous avons rappelée, sur l'automatisme redoutable et l'irresponsabilité de l'hypnotisé.

Des expériences d'un autre genre ont été faites par M. Liégeois après avoir plongé un sujet dans le somnambulisme, et quelquefois après une courte discussion, ou pourrait lui faire souscrire des quittances, des billets, des obligations, des engagements de toute nature avec toutes les formalités légales. On peut diriger l'engagement obligatoire devant les tribunaux. Un misérable pourrait ainsi faire souscrire des billets de trente, cinquante ou cent mille francs, ou bien encore abuser de la faiblesse d'un malade et lui faire signer n'importe quel testament.

Les faits témoignent de deux ou trois hypnotisés dressés pour la circonstance, pourraient souvent embarrasser et même égarer la justice dans la recherche d'un criminel.

Toutes ces expériences, si souvent renouvelées aujourd'hui dans des circonstances les plus diverses, par des médecins, des magistrats, créent, à coup sûr, un grave péril pour la paix sociale, et de quelque nature qu'elle soit, elle aura ainsi des victimes d'un misérable, il aura les malfaiteurs qui, cherchant à détourner le châtiment de la justice, n'hésiteront pas à prétendre qu'en commettant un vol ou un crime ils ont été, eux aussi, les instruments obligés de quelque magnétiseur de profession ou de hasard, qui n'aura pas reculé devant la pensée de leur faire une suggestion criminelle.

En présence de cet élément nouveau et mystérieux qui entre aujourd'hui malheureusement dans notre vie sociale, les vieux sages doivent s'alarmer. Et quand on réfléchit qu'il suffit quelquefois de quinze secondes pour endormir un sujet déjà antérieurement hypnotisé, et pour lui donner une suggestion irrésistible à échéance prochaine ou éloignée; quand on se rappelle que l'on peut abolir complètement le souvenir de ce qui a été hypnotisé dans la mémoire de la victime, on peut mesurer la profondeur de l'abîme où nous sommes exposés à tomber, abîme qui est un péril redoutable pour la paix sociale.

Certains physiologistes ont prétendu qu'il suffisait, dans ces circonstances difficiles, d'appeler un expert-médecin et de faire constater, en présence des tribunaux, que l'accusé est névropathe ou hypodissoluble pour ramener la justice dans la voie de la vérité, mais cet expédient n'est pas sérieux.

Qu'un criminel déclare au jury, dans un cour d'assises, qu'il n'est pas responsable du meurtre qu'il a commis parce qu'il a été hypnotisé, et que l'expert-médecin qui a constaté l'irrésistibilité de son suggestion magnétique, on appellera un médecin-expert, qui constatera sans doute le tempérament hystérique de l'accusé; mais quelle conséquence pourrait-on tirer du rapport médical-légal ? Quand on voit, en consultant les statistiques dressées par les observateurs de l'hôpital de Nancy, l'éfrayante proportion des sujets hypnotisables, quand on tient compte des complaisances, des efforts même très volontaires qu'un accusé peut faire, et fera sans doute pour s'endormir et tromper le diagnostic de reconnaître que, dans bien des cas, le rapport médico-légal sera insuffisant

ment sains et chez lesquels vous déposez et cultivez les germes d'une maladie nerveuse qui aurait probablement dormi toujours sans vos provocations. Il y a plus; non-seulement on rend ces jeunes gens malades, mais on les rend malheureux.

M. X. reconnaît éprouver un sentiment de crainte toutes les fois qu'il rencontre son magnétiseur; il n'est pas à l'aise avec lui, et il évite de le rencontrer, de peur d'être hypnotisé par accident. Le docteur Brémard a un singulier moyen de guérir son sujet ainsi malade par imagination. Il lui remet une boîte soigneusement enveloppée et lui déclare, avec une grande apparence de conviction, que tant qu'il aura cet objet sur lui, il sera rebelle à toute influence magnétique, de quelque part qu'elle vienne. Et c'est ainsi que M. Brémard prétend soulager, guérir les malheureux jeunes gens qui ont servi de sujet à ses expériences de haute fantaisie.

Nous n'insistons pas sur les dangers physiques de l'hypnotisme, les documents ne manquent pas, d'ailleurs, pour les approfondir.

Mais les dangers de l'ordre moral inhérents à l'hypnotisme sont plus redoutables encore, et ils appellent l'attention du légiste, du philosophe et des théologiens.

Laissons les exagérations de côté, une simple observation des phénomènes de l'hypnose suffira pour nous permettre de mesurer l'étendue du danger qu'il est urgent de signaler.

Les tribunaux n'ont pas encore oublié l'histoire de Castelletti. Et si ce misérable est encore infecté de haine contre son prochain, s'il a un ennemi dont il veut ternir la réputation, outrager l'honneur, briser la carrière, il lui suffira de suggérer à sa victime, pendant son sommeil, qu'à son réveil elle oubliera complètement le nom et le souvenir de son magnétiseur, qu'elle dénoncera l'ennemi que l'on veut perdre comme étant le véritable auteur du crime commis, et qu'elle affirmera même ce mensonge sous la foi du serment. L'ordre sera ponctuellement exécuté.

C'est avec la même facilité que l'on pourra transformer un homme en une femme hypnotisée en instrument innocent et irresponsable d'un crime, et assouvir une vengeance. Voici un fait, entre mille, cité par M. Liégeois...

Nous avons déjà cité des faits de cette nature au cours de cet ouvrage; ils justifient la parole de M. Binet, que nous avons rappelée, sur l'automatisme redoutable et l'irresponsabilité de l'hypnotisé.

Des expériences d'un autre genre ont été faites par M. Liégeois après avoir plongé un sujet dans le somnambulisme, et quelquefois après une courte discussion, ou pourrait lui faire souscrire des quittances, des billets, des obligations, des engagements de toute nature avec toutes les formalités légales. On peut diriger l'engagement obligatoire devant les tribunaux. Un misérable pourrait ainsi faire souscrire des billets de trente, cinquante ou cent mille francs, ou bien encore abuser de la faiblesse d'un malade et lui faire signer n'importe quel testament.

Les faits témoignent de deux ou trois hypnotisés dressés pour la circonstance, pourraient souvent embarrasser et même égarer la justice dans la recherche d'un criminel.

Toutes ces expériences, si souvent renouvelées aujourd'hui dans des circonstances les plus diverses, par des médecins, des magistrats, créent, à coup sûr, un grave péril pour la paix sociale, et de quelque nature qu'elle soit, elle aura ainsi des victimes d'un misérable, il aura les malfaiteurs qui, cherchant à détourner le châtiment de la justice, n'hésiteront pas à prétendre qu'en commettant un vol ou un crime ils ont été, eux aussi, les instruments obligés de quelque magnétiseur de profession ou de hasard, qui n'aura pas reculé devant la pensée de leur faire une suggestion criminelle.

En présence de cet élément nouveau et mystérieux qui entre aujourd'hui malheureusement dans notre vie sociale, les vieux sages doivent s'alarmer. Et quand on réfléchit qu'il suffit quelquefois de quinze secondes pour endormir un sujet déjà antérieurement hypnotisé, et pour lui donner une suggestion irrésistible à échéance prochaine ou éloignée; quand on se rappelle que l'on peut abolir complètement le souvenir de ce qui a été hypnotisé dans la mémoire de la victime, on peut mesurer la profondeur de l'abîme où nous sommes exposés à tomber, abîme qui est un péril redoutable pour la paix sociale.

Certains physiologistes ont prétendu qu'il suffisait, dans ces circonstances difficiles, d'appeler un expert-médecin et de faire constater, en présence des tribunaux, que l'accusé est névropathe ou hypodissoluble pour ramener la justice dans la voie de la vérité, mais cet expédient n'est pas sérieux.

Qu'un criminel déclare au jury, dans un cour d'assises, qu'il n'est pas responsable du meurtre qu'il a commis parce qu'il a été hypnotisé, et que l'expert-médecin qui a constaté l'irrésistibilité de son suggestion magnétique, on appellera un médecin-expert, qui constatera sans doute le tempérament hystérique de l'accusé; mais quelle conséquence pourrait-on tirer du rapport médical-légal ? Quand on voit, en consultant les statistiques dressées par les observateurs de l'hôpital de Nancy, l'éfrayante proportion des sujets hypnotisables, quand on tient compte des complaisances, des efforts même très volontaires qu'un accusé peut faire, et fera sans doute pour s'endormir et tromper le diagnostic de reconnaître que, dans bien des cas, le rapport médico-légal sera insuffisant

légère couche de neige qui couvrait la campagne. Une bise sigre et glacée soufflait par intervalles; des nuages se coulaient l'un sur les autres, et les arbres de la forêt, de la vallée, et de la montagne, se penchaient vers le sol humide avec un bruit faible et triste. En entrant dans la cour, je